

Présents : M. Jean-Claude CROZE, Mme Evelyne SIMON, Mme Florence DUNOYER, M. Stéphane TRONCY, M. Jean Michel FLAN, M. François HERVE, Mme Claudine GILQUIN, M. Alexis BOLLARD, M. Michel BERNARDINI, Mme Christiane ANSTASI CLERC, M. Jean Pierre ROSIQUE, Mme Agnès GOUTTE, M. Emmanuel BAYET, M. Philippe VARON, Mme Marthe MASSONNAT, M. David ROULAND.

Absents excusés : M. Jean-Marc BORNAND a donné pouvoir à Mme Marthe MASSONNAT, M. Yves MASSARD-COMBE a donné pouvoir à Mme Stéphane TRONCY, Mme Catherine CHOUVET a donné pouvoir à M. Jean-Michel FLAN.

M. Jean Claude CROZE, Maire ouvre la séance du Conseil Municipal Public à 19 h 00, il constate que le quorum est atteint.

M. le Maire accueille François HERVE et exprime sa satisfaction de le savoir de retour au Conseil Municipal.

Il désigne ensuite 2 secrétaires de séance : M. Jean Pierre ROSIQUE et Mme Agnès GOUTTE.

M. le Maire demande l'accord du Conseil Municipal pour adopter le compte rendu de la séance précédente. Approbation à l'unanimité du Conseil Municipal.

M. le Maire présente l'ordre du jour.

1. Création de postes saisonniers : 3 agents pour le parking de la base de loisirs et 1 agent pour les services techniques

M. Jean-Claude CROZE, Maire, présente le dossier en précisant qu'il s'agit comme chaque année de créer 3 postes d'adjoints administratifs pour la vente de tickets de parking à la Base de loisirs les week-ends et jours fériés de mai et juin et tous les jours de juillet et août. M. le Maire propose également de créer un poste d'adjoint technique pour renforcer l'équipe des services techniques de Mai à Août.

Accord à l'unanimité du Conseil Municipal pour la création de ces 4 emplois saisonniers.

2. Marché à procédure adaptée pour la maîtrise d'œuvre des travaux d'enfouissement de réseaux secs et humide chemin des Gros et Chérin

M. Jean-Claude CROZE, Maire, rappelle que ce sujet a fait l'objet d'une délibération lors du précédent Conseil Municipal du 25 février dernier et ne donnera donc pas lieu à délibération. Il s'agit de préciser le montant des travaux envisagés sur le secteur suite au chiffrage établi récemment soit 615 000 € de travaux (réseaux secs et humides avec reprise de l'enrobée Chemin des Gros et aménagement de voirie sur Chérin)

3. Marché à procédure adaptée pour la maîtrise d'œuvre des travaux d'enfouissement de réseaux secs et humide Boulevard Gaston Mollex

M. Jean Claude CROZE, Maire précise que sur ce point également il n'y aura pas de nouvelle délibération, il s'agit là aussi de préciser le montant des travaux envisagés sur le boulevard Gaston Mollex entre le virage de la base de loisirs de la Pointe de l'Ardre et le chemin du Biollay. Le montant des travaux s'établit à 884 000 €.

4. CALB : élection d'un nouveau délégué et modification des membres représentants la commune aux commissions.

M. Jean Claude CROZE, Maire, rappelle qu'actuellement la commune de Brison Saint Innocent a 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants à la Communauté d'Agglomération du Lac du Bourget (CALB).

Les délégués titulaires actuels sont : M. François HERVE et Mme Evelyne SIMON ; les délégués suppléants sont : M. Jean-Claude CROZE et M. Jean-Michel FLAN.

Mme Evelyne SIMON souhaite céder sa place de délégué titulaire, en précisant qu'il lui semble légitime que M. le Maire puisse siéger à la CALB et participer aux réunions de bureau.

Il propose au Conseil Municipal de valider cette composition en précisant le caractère provisoire de celle-ci.

Mme Marthe MASSONNAT, Conseillère Municipale, se fait la porte parole de son pouvoir, M. Jean-Marc BORNAND, pour que lui soit précisé la durée de la période provisoire. M. le Maire précise que d'ici fin juin il s'engage à ce qu'il en soit rediscuté en Assemblée Plénière.

M. le Maire propose de :

- Désigner M. Jean Claude CROZE, Maire, délégué titulaire n°1,
- Reconduire M. François HERVE, délégué titulaire n°2 ;
- Désigner Mme Evelyne SIMON et M. Jean Michel FLAN suppléants des 2 titulaires non nominativement.

M. le Maire demande si parmi les Conseillers Municipaux il y a des candidats. Aucun autre candidat ne se manifeste et il est procédé au vote de la délibération.

Accord à l'unanimité des membres présents et représentés pour désigner délégués titulaires pour la commune de Brison St Innocent : M. Jean Claude CROZE, Maire, délégué titulaire n°1 et M. François HERVE, délégué titulaire n° 2, Mme Evelyne SIMON et M. Jean Michel FLAN, délégués suppléants.

Ensuite, il est donné lecture des Conseillers Municipaux souhaitant intégrer les Commissions de la CALB, un courrier sera adressé en ce sens à la CALB.

5. Délégation de Service Public : gestion de la base de loisirs : nouveau contrat pour 5 ans.

M. Jean-Claude CROZE, Maire, rappelle aux Conseillers Municipaux que chacun a été destinataire du rapport de la commission de délégation de service public et du Maire. Une procédure de DSP en procédure ouverte pour 5 ans a été décidée. 2 publicités ont été réalisées. 2 offres ont été remises en Mairie en temps et en heure. La commission n'a pas été convaincue par la 2^{ème} offre, il s'agissait d'un dossier incomplet d'un candidat qui avait candidaté et avait été reçu lors de la précédente DSP de 9 mois en 2010. M. le Maire donne lecture du projet de délibération et du projet de Convention. Il rappelle les missions du délégataire : mission de restauration, de bar, de snack de glacier, d'entretien de l'espace et d'animation. La redevance est de 38 000 € à l'année. Une caution bancaire de 9 000 € est demandée. La convention prévoit et organise en annexe 6 la question du transfert de droit à déduction sur les travaux engagés précédemment par la commune pour la rénovation du bâtiment.

M. Emmanuel BAYET demande qui va gérer la question de l'animation pédalo. M. le Maire précise que ce n'est pas à la commune de gérer, il faut l'accord de la commune mais la question relève de la compétence du délégataire désormais.

M. Jean Michel FLAN demande si la question du projet du sentier au fil de l'eau a été intégrée à la convention. M. le Maire répond que oui, c'est un point qu'il fait rajouter...

M. Jean Pierre ROSIQUE demande ce qu'il en est de l'entretien. M. le Maire précise que c'est au délégataire de faire appel au prestataire de son choix.

M. Philippe VARON demande ce qu'il en est de la redevance, si elle est indexée. M. le Maire précise que c'est prévu dans la convention, il s'agit de l'indice de référence des loyers.

Accord à l'unanimité du Conseil Municipal pour :

- approuver le choix de la commission de délégation de service public en la personne morale de la SARL IUWT
- autoriser M. le Maire à signer la convention de délégation de service public avec la SARL IUWT.

6. Avenant DSP actuelle Gestion de la Base de Loisirs

M. Jean Claude CROZE, Maire, rappelle que l'actuelle convention de Délégation de Service Public a été prolongée par délibération du 28 janvier 2011 jusqu'au 31 mars 2011.

Compte tenu de la proposition de la commission de délégation d'appel d'offre et de son acceptation par le Conseil Municipal à l'instant, il est proposé de prolonger l'actuelle contrat jusqu'au 10/04/2011, c'est-à-dire jusqu'à la signature de la future convention de délégation de service public pour 5 ans.

Accord à l'unanimité du Conseil Municipal pour proposer cet avenant à l'actuel fermier : la SARL IUWT et autoriser M. le Maire à le signer et percevoir la redevance correspondante à la période de 320 €.

7. Subvention pour l'école : participation activité ski ; participation sortie scolaire classe de M. Iglesias ; participation classe culturelle

Mme Florence DUNOYER, Adjointe aux affaires scolaires, présente la demande de l'école d'une participation financière de la commune pour l'activité ski 2010/2011 de 800 €.

M. IGLESIAS, instituteur de CM1/CM2, présente une demande de participation financière pour l'organisation d'une sortie montagne de 2 jours avec nuit en refuge. Une subvention de 420 € est proposée par la commission scolaire sur la base de l'aide apportée à la classe de voile.

Enfin, la directrice de l'école, Mme CREMONI, présente une demande de participation pour le projet culturel qui concerne toutes les classes « art et culture » : 600 € et le projet ADACA (association de développement et d'animation de la communauté de l'albanais) : 200 €. Mme SIMON demande si l'Association des Parents d'Elèves participe. Mme Florence DUNOYER précise que l'APE verse une aide tout comme les parents des élèves concernés par l'activité. M. le Maire met au vote les différentes demandes de subvention pour l'école : accord à l'unanimité du Conseil Municipal.

Suite à la tenue d'un récent Conseil d'école, M. le Maire souligne le caractère positif du relationnel entre l'école et la Mairie et souhaite que l'on poursuive ainsi cette collaboration de travail.

8. Compte Administratif 2010 : budget général et budgets annexes

M. le Maire présente les comptes administratifs pour chaque budget.

Budget général 2010: Fonctionnement : dépenses : 1 130 963.86 € et recettes 1 400 858.81 €

Investissement : dépenses : 371 059.73 € et recettes 396 427.79 €

Compte tenu des affectations de résultats 2009, décidées en 2010, le total des réalisations 2011 s'élèvent à 1 535 916.72 € en dépenses et 1 885 623.85 € en recettes.

Budget eau 2010: Fonctionnement : dépenses : 10 213.14 € et recettes 60 969.90 €

Investissement : dépenses : 28 775.76 € et recettes 38 745.92 €

Budget base de loisirs 2010: Fonctionnement : dépenses : 8 769.88 € et recettes 37 913.68 €

Investissement : dépenses : 54 684 € et recettes 31 838.25 €

M. Jean-Claude CROZE précise le code général des collectivités territoriales impose au Maire en exercice de sortir pendant qu'il est procédé au vote du Compte Administratif. Cette année, il convient également que l'ancien Maire, François HERVE, en exercice en 2010, sorte également et ne prenne pas part au vote.

Mme Evelynne SIMON, 1^{ère} Adjointe, est désignée présidente de séance. Il reste donc 17 élus qui présents ou représentés prennent part au vote. Elle met au vote le compte administratif 2010 – budget Général : Accord à l'unanimité du Conseil Municipal avec 17 voix. Puis elle met au vote le compte administratif 2010 de l'eau : accord à l'unanimité du Conseil Municipal avec 17 voix. Le conseil municipal vote à l'unanimité le compte administratif 2010 de la base de loisirs.

9. Compte de Gestion 2010 : budget général et budgets annexes

M. le Maire présente le résultat d'exécution global pour chaque budget et détail les différents résultats identiques à ceux du compte administratif 2010 présenté précédemment. Accord à l'unanimité du Conseil Municipal approuvant les comptes de gestion 2010 pour les 3 budgets : général, eau et base de loisirs.

10. Vœu pour l'organisation d'une conférence sur la Santé sous l'égide du Préfet

Monsieur Jean-Claude CROZE, Maire, présente la proposition de vœu solennel présentée par le Comité de défense de l'Hôpital public d'Aix-les-Bains. Il donne lecture du texte suivant :

« La décision de fermeture de la maternité d'Aix les Bains est considérée comme définitive. Or, l'an passé, la mobilisation de la population du bassin aixois et de ses environs a montré son attachement à l'hôpital et à toutes ses composantes. Aussi, le combat pour la réouverture de la maternité et celle de la chirurgie continue compte tenu de l'augmentation de la population prévisible et des besoins de santé. Nous demandons que soit tenue une conférence sur la Santé au niveau de Métropole Savoie à laquelle participeraient tous les acteurs concernés : les élus du bassin aixois et de ses environs, les directions des hôpitaux de Chambéry et d'Aix les Bains, les représentants du Ministère de la Santé, le Samu, le SDIS, et les usagers, sous l'égide de Monsieur le Préfet pour que soit analysée la nouvelle situation de l'hôpital public en tenant compte de l'aménagement du territoire et des risques liés aux transports des malades. »

Accord à l'unanimité du Conseil Municipal pour approuver ce vœu solennel.

M. le Maire clôt la séance du Conseil Municipal à 20 h 45.